

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 27 septembre 2018

Conseillers en exercice :	33
présents :	26
pouvoirs :	4
votants :	30
abstentions :	0
voix pour :	30
voix contre :	0

Aujourd'hui 27 septembre 2018 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 21 septembre 2018, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – Mme Marianne GANTIER - M. Jérôme TEXIER-BLOT- Mme Emilie RICHAUD - Mme Maryvonne LAURENT – M. Richard FERCHAUD – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

Mme Nathalie LACROIX (donne pouvoir à Mme Danielle JOURZAC) – M. Claude GUINET (donne pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS) - M. Cheikhou DIABY (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) – M. Noël BELLIOU (donne pouvoir à M. Richard FERCHAUD) –

ETAIENT ABSENTS

Mme Jeanine PROVOST – Mme Florence PECHEVIS – M. Christian BAYLE -

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

2018.128

PERSONNEL

EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES

Le décret n°90-128 modifié en date du 9 février 1990 portant dispositions statutaires particulières aux emplois de directeur général des services techniques et de directeur des services techniques, détermine pour les communes, des strates démographiques auxquelles correspond un emploi fonctionnel de direction.

Le passage d'une strate démographique à une autre (supérieure ou inférieure) à la suite d'opérations de recensement, implique la modification de l'emploi de direction.

A cet effet, il convient de supprimer l'emploi afférent à la strate initiale et simultanément, créer l'emploi fonctionnel de direction correspondant à la nouvelle strate démographique. Lors du dernier recensement, la Ville de Cognac compte en population totale 19 356 habitants.

Il est donc proposé à l'assemblée :

- La suppression de l'emploi fonctionnel de directeur des services techniques des communes de 20 000 à 40 000 habitants à temps complet,

Et

- La création de l'emploi fonctionnel de directeur des services techniques des communes de 10 000 à 20 000 habitants à temps complet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

APPROUVE la suppression de l'emploi fonctionnel de directeur des services techniques des communes de 20 000 à 40 000 habitants à temps complet et la création de l'emploi fonctionnel de directeur des services techniques des communes de 10 000 à 20 000 habitants à temps complet,

APPROUVE modification du tableau des emplois,

INSCRIT au budget les crédits correspondants,

DECIDE que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} octobre 2018.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS